
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 28 juin 2022

Le mardi 28 juin 2022, à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel à la Maison du Parc de Montsoreau et en distanciel, sur la convocation adressée le 20 juin par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Didier GUILLAUME, Communauté d'Agglomération Saumur
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire
M. Paul OPREA, Loire-Authion
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye

Assistaient en présentiel :

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire
M. Jackie PASSET, La Ménittré
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Île-Bouchard, à Benoît BARANGER,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Gaëlle LAHOREAU
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie PASSET

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 12 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de voix : 15

**Réserve Naturelle de Joreau :
Suivis et animation 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération du Bureau du 7 décembre 2021 portant sur le suivi et l'animation de la RNR « Etangs et boisements de Joreau »,

Considérant la nécessité d'actualiser le programme d'action relatif à l'animation de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) « Étang et boisements de Joreau » pour la période 2022-2024,

Considérant que la mise en œuvre et le suivi de ces actions pour 2022 nécessitent un temps de travail en régie pour le Parc estimé à 48 jours, fléchés sur le poste du technicien milieux naturels.

Les membres du Bureau délibèrent favorablement et à l'unanimité pour autoriser Madame la Présidente :

- ✓ à solliciter les subventions auprès de l'Union européenne et du Conseil régional de la Région des Pays de la Loire sur la base du plan de financement suivant :

Dépenses	Type dépense	Coûts HT 2022	TVA	Coûts TTC 2022
Suivi technique par le Parc, en régie	Fonctionnement	3 481.50 €		3 481.50 €
Suivi administratif par le Parc, en régie	Fonctionnement	3 881,50 €		3 881,50 €
Fournitures matériels	Fonctionnement	1 416,67 €	283,33 €	1 700,00 €
Frais indirects (15%)	Fonctionnement	1 579.20 €		1 579.20 €
Suivi de la révision du plan de gestion et de la programmation triennale par le Parc, en régie	Investissement	3 165.00 €		3 165.00 €
Total actions		13 523.87 €		13 807.20 €

Financier	Base éligible	Taux	Total du financement
Région des Pays de la Loire	13 807.20 €	27.19 %	3 753.95 €
FEDER Pays de la Loire	13 807.20 €	50 %	6 903.60 €
PNR Loire-Anjou-Touraine	13 807.20 €	22.63 %	3 149.65 €
Total des recettes en fonctionnement	13 807.20 €	100 %	13 807.20 €

✓

- ✓ à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR « Étang et boisements de Joreau ».

Pour extrait certifié conforme.

 La Présidente,
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

22 JUL. 2022

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 28 juin 2022

Le mardi 28 juin 2022, à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel à la Maison du Parc de Montsoreau et en distanciel, sur la convocation adressée le 20 juin par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire
M. Didier GUILLAUME, Communauté d'Agglomération Saumur
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire
M. Paul OPREA, Loire-Authion
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye

Assistaient en présentiel :

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire
M. Jackie PASSET, La Ménitrie
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Île-Bouchard, à Benoît BARANGER,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire à Roselyne BIENVENU
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Gaëlle LAHOREAU
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie PASSET

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 11 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 15

Natura 2000 sites Loire et Méron : Dépôt des demandes de subvention

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération du Bureau du 7 décembre 2021 portant sur la convention de partenariat technique et financier avec la LPO Anjou pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 décembre 2023,

Vu la délibération du Bureau du 25 janvier 2022 portant sur le programme d'animation 2022-2023 et son plan de financement,

Considérant qu'en référence aux documents d'objectif Natura 2000, le syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine assure l'animation des sites Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau » et « Champagne de Méron et plaine de Douvy » depuis respectivement 2004 et 2010 ;

Considérant la nécessité, après échanges avec les services de l'État, d'un ajustement à la baisse des dépenses prévisionnelles afférentes à la demande subvention,

Les membres du Bureau délibèrent favorablement et à l'unanimité pour :

- ✓ valider le nouveau montant du projet et le plan de financement prévisionnel.

Description des dépenses	Montant réel supporté en €
Frais de personnel	287 606,10
Prestations de service	12 990,00
Frais professionnels (frais de mission ou déplacements)	10 100,00
Frais de formation	900
Achats prévisionnels	5 000,00
Coûts frais de structure (autres frais de fonctionnement)	500
Sous-total de la dépense sur frais réels	317 096,10
Coûts indirects : Barème forfaitaire (15 % des coûts de personnel)	43 140,91
Total des dépenses	360 237,01

Financeurs sollicités	Montant en €
État (MEEM)	180 118,50
Union Européenne (FEDER)	180 118,50
Sous-total financeurs publics	360 237,01

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

22 JUL. 2022

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 28 juin 2022

Le mardi 28 juin 2022, à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel à la Maison du Parc de Montsoreau et en distanciel, sur la convocation adressée le 20 juin par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire
M. Didier GUILLAUME, Communauté d'Agglomération Saumur
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire
M. Paul OPREA, Loire-Authion
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye

Assistaient en présentiel :

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire
M. Jackie PASSET, La Ménitrie
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Île-Bouchard, à Benoît BARANGER,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire à Roselyne BIENVENU
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Gaëlle LAHOREAU
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire
Mme Nathalie PONTROUÉ, Cruzilles
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie PASSET

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 11 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 15

Natura 2000 sites Loire et Méron : Convention de partenariat PNR/LPO

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération du Bureau du 7 décembre 2021 portant sur la convention de partenariat technique et financier avec la LPO Anjou pour la période du 1er février 2022 au 31 décembre 2023,

Vu la délibération du Bureau du 25 janvier 2022 portant sur le programme d'animation 2022-2023 et son plan de financement,

Considérant la nécessité d'un avenant à la convention de partenariat PNR – LPO Anjou pour préciser les modalités de reversement des sommes dues au partenaire et mettre à jour la convention à hauteur du coût prévisionnel révisé du projet revu,

Les membres du Bureau délibèrent favorablement et à l'unanimité pour :

- ✓ valider l'avenant à la convention de partenariat avec la LPO et autoriser la Présidente à le signer.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

22 JUL. 2022

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 28 juin 2022

Le mardi 28 juin 2022, à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel à la Maison du Parc de Montsoreau et en distanciel, sur la convocation adressée le 20 juin par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire
Mme Sylvie BEILLARD, Conseil régional des Pays de la Loire
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire
M. Didier GUILLAUME, Communauté d'Agglomération Saumur
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire
M. Paul OPREA, Loire-Authion
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye

Assistaient en présentiel :

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire
M. Jackie PASSET, La Ménitrie
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Île-Bouchard, à Benoît BARANGER
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire à Roselyne BIENVENU
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Gaëlle LAHOREAU
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie PASSET

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 12 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 16

Tiers lieux - conventions dans le cadre de l'accompagnement avec l'Université Populaire du Saumurois et le Centre social Roland Charrier - Montreuil-Bellay

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération du Comité syndical du 17 décembre 2021 portant sur la programmation régional 2022,

Vu la délibération du Bureau du 25 janvier 2022 portant sur la convention avec la commune de Beaufort en Anjou dans le cadre de l'Action recherche sur la Transition Energétique et Sociétale (TES),

Vu la délibération du Bureau du 26 mai 2022 portant sur la poursuite des partenariats dans le cadre de l'Action recherche sur la Transition Energétique et Sociétale (TES),

Considérant la participation du Parc au Collectif Transition Energétique et Sociétal (TES) depuis son lancement en 2015 ;

Considérant l'accompagnement du Parc dans la création d'un réseau de coopération des tiers lieux pour renforcer leur capacité de transformation des territoires,

Considérant que cette action est éligible au Contrat de Parc 2023,

Les membres du Bureau délibèrent favorablement et à l'unanimité pour :

- ✓ autoriser la Présidente à signer les conventions avec l'Université Populaire du Saumurois et le Centre Social et Culturel Roland Charrier qui précisent les modalités de partenariat entre ces structures et le Parc.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

22 JUL. 2022

Accusé de réception en préfecture
049-254902265-20220628-2022-19-B-DE
Date de télétransmission : 22/07/2022
Date de réception préfecture : 22/07/2022

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 28 juin 2022

Le mardi 28 juin 2022, à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel à la Maison du Parc de Montsoreau et en distanciel, sur la convocation adressée le 20 juin par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire
Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire
M. Didier GUILLAUME, Communauté d'Agglomération Saumur
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire
M. Paul OPREA, Loire-Authion
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye

Assistaient en présentiel :

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire
M. Jackie PASSET, La Ménitrie
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Île-Bouchard, à Benoît BARANGER,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire à Roselyne BIENVENU
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Gaëlle LAHOREAU
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie PASSET

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 12 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 16

Convention de partenariat PNR/EDF (CNPE Chinon) 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant que pour 2022, le projet de partenariat Parc/EDF-CNPE prévoit un soutien à hauteur de :

- ✓ 5 000 € dédiés à l'activité générale du Parc,
- ✓ 5 000 € pour soutenir l'acquisition de deux nouvelles barres d'effarouchement permettant de préserver l'avifaune nichant au sol et tout particulièrement le râle des genêts, dont le montant est estimé à ce jour à 5162 € HT.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ Approuvent le projet de convention de partenariat entre EDF-CNPE de Chinon et le syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine qui prendra effet à la date de signature pour l'année 2022 ;
- ✓ Autorisent la Présidente à signer la convention précitée.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,

Sophie TUBIANA



Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

22 JUIL. 2022

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 28 juin 2022

Le mardi 28 juin 2022, à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel à la Maison du Parc de Montsoreau et en distanciel, sur la convocation adressée le 20 juin par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire
Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire
M. Didier GUILLAUME, Communauté d'Agglomération Saumur
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire
M. Paul OPREA, Loire-Authion
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye

Assistaient en présentiel :

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire
M. Jackie PASSET, La Ménitré
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Île-Bouchard, à Benoît BARANGER,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire, à Mme Roselyne BIENVENU
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Gaëlle LAHOREAU
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire
Mme Nathalie PONTROUÉ, Crouzilles
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie PASSET

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 12 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 16

Prise en charge des frais occasionnés par les déplacements temporaires

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, et ses arrêtés d'application,

Vu le décret n° 2020-689 du 4 juin 2020 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991, et ses arrêtés d'application,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération 2019/15/B du Bureau en date du 25 septembre 2019 modifiant la délibération 2014/29/B du Bureau en date du 17 septembre 2014 relative aux frais de déplacements des agents, la délibération 2015/27/B du Bureau en date 23 septembre 2015 relative aux frais de déplacement des élus et des personnes associées au fonctionnement du syndicat (CSP notamment), et la délibération 2016/02/B du Bureau du 24 février 2016 relative aux frais de déplacement des intervenants bénévoles,

Considérant qu'en application du principe de libre administration des collectivités territoriales, il convient de délibérer pour fixer, en métropole, le barème des taux du remboursement forfaitaire des frais et taux d'hébergement dans la limite du taux prévu aux premier et deuxième alinéas de l'article 7 du décret du 3 juillet 2006 précité.

Les membres du Bureau délibèrent favorablement et à l'unanimité pour :

- ✓ Modifier la délibération 2019/15/B du Bureau en date du 25 septembre 2019 modifiant les délibérations précitées, comme suit :
- Au 1^{er} janvier 2022, l'arrêté ministériel du 14 mars 2022 modifie l'arrêté du 3 juillet 2006 et fixe les taux d'indemnités kilométriques comme suit :

Voiture	Jusqu'à 2000 km	de 2001 à 10000 km	au-delà de 10000 km
Véhicules : - de 5 CV et moins	0.32 €	0.40 €	0.23 €
- de 6 et 7 CV	0.41 €	0.51 €	0.30 €
- de 8 CV et plus	0.45 €	0.55 €	0.32 €

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU

4. Fonction publique

- Revaloriser les indemnités de mission en métropole : les frais d'hébergement et de repas sont remboursés, et de façon forfaitaire, au taux de base de :

	Taux de base	Dans les grandes villes (plus de 200 000 habitants) et dans la métropole du Grand Paris	Dans la Ville de Paris
Hébergement	70.00 €	90.00 €	110.00 €
Déjeuner	17.50 €	17.50 €	17.50 €
Dîner	17.50 €	17.50 €	17.50 €

- ✓ Dire que les taux suivront l'évolution de la réglementation en vigueur,
- ✓ Dire qu'une annexe récapitulative sera ajoutée au règlement intérieur pour plus de précision,
- ✓ Dire que les crédits sont prévus au Budget,
- ✓ Autoriser la Présidente à signer tout document pouvant y afférer.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

- 1 JUIL. 2022

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mardi 28 juin 2022

Le mardi 28 juin 2022, à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel à la Maison du Parc de Montsoreau et en distanciel, sur la convocation adressée le 20 juin par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

M. Benoît BARANGER, CC Touraine Ouest Val de Loire
Mme Roselyne BIENVENU, CU Angers Loire Métropole
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire
M. Didier GUILLAUME, Communauté d'Agglomération Saumur
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire
M. Paul OPREA, Loire-Authion
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye

Assistaient en présentiel :

M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire
M. Jackie PASSET, La Ménitrie
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Marie GENNETEAU, l'Île-Bouchard, à Benoît BARANGER,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire, à Mme Gaëlle LAHOREAU
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire, à Mme Sophie TUBIANA

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire
Mme Sophie LAGRÉE, CC Chinon, Vienne et Loire
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire
Mme Nathalie PONTROUÉ, Cruzilles
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse
M. Eric TOURON, Région Pays-de-la-Loire
Mme Alice WANNERROY, Tours Métropole Val de Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie PASSET

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 12 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de voix : 15

**Réserve Naturelle de Joreau :
Actualisation du plan de gestion 2022-2024**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la délibération du Bureau du 7 décembre 2021 portant sur le suivi et l'animation de la RNR « Etangs et boisements de Joreau »,

Considérant que le plan de gestion de la Réserve Naturelle de Joreau 2015-2020 ayant été mis en œuvre de manière très partielle,

Considérant la nécessité de redéfinir une programmation sur 3 ans de 2022 à 2024,

Considérant la nécessité de renouveler la convention triennale de gestion entre la Région Pays de la Loire, la commune de Gennes-Val de Loire et le Parc,

Les membres du Bureau délibèrent favorablement et à l'unanimité pour :

- ✓ valider l'actualisation du plan de gestion 2022-2024 de la RNR/ENS de l'étang et des boisements de Joreau avec les éléments suivants ;
 - La mise en œuvre et le suivi de toutes ces actions sur la période 2022-2024 nécessitent un temps de régie pour le Parc estimé à 194,5 jours pour le poste de technicien milieux naturels et 28 jours de chargés de missions.
 - Le cout global estimé pour le Parc (frais de prestations et régie Parc) pour la période 2022-2024 est d'environ 154 270 € TTC.
 - Des financements sont mobilisables au titre des RNR auprès de la Région Pays de la Loire (30% des dépenses), du Département de Maine-et-Loire pour les Espaces Naturels Sensibles (20% des prestations externes) et des fonds européens sur le programme FEDER 2021 – 2027 (50% des dépenses).
- ✓ autoriser Madame la Présidente à signer la convention de cogestion de la Réserve Naturelle Régionale « Étang et boisements de Joreau » pour la même période ;
- ✓ autoriser Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès de l'Union européenne, de la Région des Pays de la Loire, du Département de Maine-et-Loire et de signer tous documents relatifs à la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR « Étang et boisements de Joreau ».

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

22 JUL. 2022

Accusé de réception en préfecture
049-254902265-20220628-2022-15-B-DE
Date de télétransmission : 22/07/2022
Date de réception préfecture : 22/07/2022